

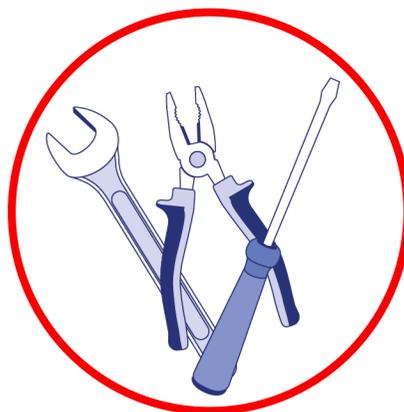


MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

MAINTENANCE : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



Agent de maintenance : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés:

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage:

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

À PROPOS

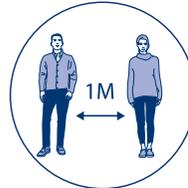
Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m²**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr



1. PRÉPARER

Prenez contact avec l'entreprise utilisatrice pour mettre à jour le plan de prévention :

- **Identifiez les interventions** qui peuvent être reportées et revoir le cas échéant le calendrier des interventions nécessaires en étalant les travaux.
- Privilégiez les temps d'intervention en dehors des temps de production.
- Si les travaux nécessitent l'intervention de plusieurs entreprises, **définissez un planning** pour éviter, dans la mesure du possible, qu'elles soient simultanées ; désignez le cas échéant un référent COVID en charge d'organiser l'évitement des interactions.
- **Renseignez-vous sur les mesures de protection et les moyens complémentaires** mis à disposition pendant la pandémie au sein de l'entreprise utilisatrice.
- Vérifiez que les conditions d'intervention permettront de respecter **les mesures barrières** de distanciation. Assurez-vous de l'adaptation de l'opération aux conditions actuelles réelles, le cas échéant compte-tenu de l'effectif réduit de l'entreprise utilisatrice.
- Assurez-vous que **les procédures** en cas d'accident et d'intervention des services de secours ont été adaptées si nécessaire.
- **Définissez les aménagements et procédures à respecter** pour éviter le risque de contamination ou permettre le respect des gestes barrières :
 - **demandez à adapter les procédures d'accueil et de sortie** afin d'éviter tout contact. À titre d'exemple :
 - › privilégiez la simple présentation de la carte d'identité (sans remise au gardien), demandez l'accès par téléphone portable, l'ouverture des barrières d'accès/tourniquets sans action manuelle...,
 - › évitez d'avoir à appuyer sur des claviers/boutons (interphones...), à toucher des poignées/barrières, à échanger des documents...,
- **prévoyez la passation des consignes et le suivi des travaux** par téléphone, par courriel avec l'envoi de photos ou documents. En cas d'impossibilité, respectez une distance d'au moins un mètre entre interlocuteurs,
- pour chaque prestataire, demandez à avoir à disposition **un local dédié sur site**, individuel et fermant à clé pour le stockage des outils, matériels et matériaux,
- demandez si possible d'avoir à disposition des moyens de manutention permettant d'**éviter les manutentions à plusieurs**. En cas d'impossibilité, respectez une distance d'au moins un mètre entre travailleurs pour les opérations de manutention,
- **organisez le nettoyage** des organes de commandes,
- renseignez-vous sur l'organisation de l'utilisation des locaux de pause de façon à **éviter les regroupements** et à permettre le nettoyage entre le passage des travailleurs.
- Donnez aux travailleurs intervenants tous les **contacts téléphoniques** nécessaires à la mise en oeuvre des mesures arrêtées (accueil, personnel chargé du suivi des opérations...).
- **Individualisez si possible l'outillage et veillez à fournir un outillage complet**. En cas d'impossibilité, vérifiez son nettoyage après chaque intervention.
- Fournissez à vos salariés une quantité suffisante de **gels hydroalcooliques**, essuie-mains papier et lingettes à usage unique.
- **Fournissez un contenant destiné aux déchets** (filière d'élimination classique).
- **Formez les salariés à la réalisation d'un nettoyage efficace (tutoriel)**.
- Dans la mesure du possible, **évitez le covoiturage**. À défaut, limitez le nombre de personnes par véhicule pour permettre un positionnement en diagonal par rapport au conducteur (siège arrière droit).
- **Prenez les précautions inhérentes à l'utilisation des vestiaires, sanitaires et locaux collectifs** : planifiez les pauses pour éviter les regroupements dans ces locaux.

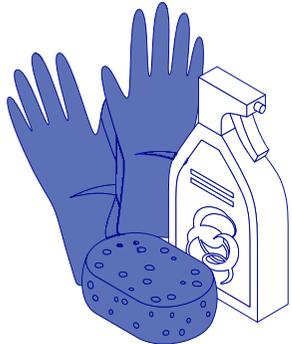
2. RÉALISER



- **Respectez les mesures barrières** (s'assurer de la connaissance des consignes).
- **Veillez à prévenir les risques liés au travail isolé** consécutivement à l'évitement des coactivités (par exemple, en veillant à rester à portée de vue d'un autre travailleur).
- **Lavez-vous les mains régulièrement**, au moins toutes les heures, à chaque changement de tâche, en particulier avant de boire, manger ou fumer ; séchez-les avec un essuie-main à usage unique.
- **Prévoyez des temps de pause** par roulement pour éviter les regroupements de personnes.
- En fin d'intervention, **assurez-vous du stockage**, dans un local dédié et fermant à clé, de l'outillage, du matériel et des matériaux.



3. VÉRIFIER



- **Évitez de faire signer le bordereau d'intervention** (privilégiez l'envoi d'un mail de confirmation d'intervention). À défaut en cas de signature sur tablette ou papier, nettoyez celle-ci ainsi que le stylet ou le stylo utilisé.
- **Faites procéder à un nettoyage le cas échéant :**
 - des EPI réutilisables,
 - de l'outillage et des équipements de travail avant stockage au dépôt,
 - de l'intérieur et des portières et poignées des véhicules de l'entreprise ; rappelez aux salariés la nécessité de procéder au nettoyage de leur véhicule s'il est utilisé pour des besoins professionnels.
- **Vérifiez l'accès facile et effectif à un point d'eau avec savon pour le lavage des mains** et le réapprovisionnement en gel hydroalcoolique, moyens de séchage et lingettes à usage unique.
- **Assurez-vous en permanence du lavage plus fréquent des vêtements** de travail ou de la fourniture des combinaisons jetables à usage unique.